Université Paris Cité

# Recrutement sans concours
# BOE
# Par voie contractuelle

**Dispositif prévu par le décret n° 95-979 du 25 août 1995**

2026

# Recrutement BOE par voie contractuelle

## Conditions pour se présenter :

Appartenir à l'une des catégories des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi BOE est disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/liste-des-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi-45950) , la reconnaissance de cette qualité doit couvrir la durée totale du contrat et pas seulement à la date du recrutement ;

Présenter un handicap compatible avec les fonctions demandées. LA comptabilité du handicap avec les fonctions postulées et l'aptitude physique aux fonctions seront vérifiées par un médecin agrée compétent de handicap ;

Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne ou partie de l'accord sur l'espace économique européen pour les concours de catégories B et C ;

Jouir de ses droits civiques ;

Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;

Être en position régulière au regard des obligations du service nationale ;

Ne pas être fonctionnaire ;

Justifier des titres, diplômes ou du niveau d'études exigés des candidats aux concours externe, fixés par le statut particulier du corps auquel ils sont susceptibles d'accéder *(cf. https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23274/quels-diplomes-pour-quels-concours-i.t.r.f.html)*

*S'ils ne détiennent pas le diplôme requis, ils peuvent faire une demande d'équivalence*

# Recrutement BOE par voie contractuelle

## Contenue du dossier de candidature :

Photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;

Copies du diplôme requis ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis ;

Les candidates et candidats doivent fournir la copie du certificat individuelle de participation à la journée défense et citoyenneté (les candidats âgés de 25 ans et plus n'ont aucun documents à fournir) ;

Attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE. Ce document doit être en cours de validité pour toute la durée du contrat ;

Une lettre de motivation (dactylographiée) ;

Un curriculum vitae (dactylographié) détaillé relatif aux formations suivies (initiale et continue) et aux expériences professionnelles acquises ;

Un état des services privés dûment rempli et signé accompagné des justificatifs ;

Un état des services publics dûment rempli et signé accompagné des justificatifs ;

Un récapitulatif des formations ;

Le formulaire dûment rempli pour que l'administration puisse demander l'extrait du casier judiciaire B2;

La demande d'équivalence de diplôme si besoin ;

La déclaration sur l'honneur.

# Recrutement BOE par voie contractuelle

## Déroulement du recrutement :

Une commission de sélection est en charge d'examiner les candidatures, Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés.

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans un délai fixé.

Après l'examen des dossiers, la commission établit la liste des sélectionnés pour un entretien.

Audition par la commission des candidats sélectionnés portant sur la motivation, leurs formations, et , éventuellement, leurs expériences antérieures ; la durée de l'audition :

- Ingénieur de recherche, l'entretien ne doit pas dépasser 45 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat de son parcours professionnel
- Ingénieur d'études et Assistant ingénieur, l'entretien ne doit pas dépasser 30 minutes dont 5 minutes de présentation par le candidat de son parcours professionnel
- Technicien de recherche et formation, la durée de l'entretien est comprise entre 15 minutes et 25 minutes dont 5minutes de présentation par le candidat de son parcours professionnel
- Adjoint technique de recherche et formation, , la durée de l'entretien est comprise entre 15 minutes et 25 minutes dont 5minutes de présentation par le candidat de son parcours professionnel